

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

SEANCE PUBLIQUE DU 18/06/2026 14 H 00

--oOo--

DELIBERATION N° SP20260618R_47

OBJET : POLITIQUE ÉDUCATION - MODÈLE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES COLLÈGES PUBLICS DU DÉPARTEMENT

RAPPORTEUR : Madame Hermeline MALHERBE

DELIBERATION :

L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE, après en avoir délibéré, décide :

VU le rapport N° SP20260618R_47 qui lui est présenté,

VU les articles L. 213-1 et L.213-2 du Code de l'Éducation,

CONSIDÉRANT l'inflation persistante sur les denrées alimentaires, l'augmentation des coûts de production et d'approvisionnement, ainsi que les attentes croissantes des familles en matière de qualité nutritionnelle et d'origine des produits ;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de poursuivre et renforcer le développement des projets pédagogiques autour de l'alimentation durable, de la nutrition et de la lutte contre le gaspillage alimentaire ;

– DE VALIDER le principe d'un tarif unique de demi-pension à 4,10 € le repas, applicable à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026 ;

– DE VALIDER le principe d'une modification des montants annuels du dispositif « Chèque Restauration Solidarité » à savoir 230, 280 et 300 €, applicables à compter de la rentrée scolaire de septembre 2026 ;

– DE VALIDER le découpage trimestriel des montants annuels relatifs au dispositif « Chèque Restauration Solidarité » comme suit :

Montant total	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3
230	110	60	60
280	120	80	80
300	130	85	85

– D'ABONDER le dispositif « Chèque Restauration Solidarité », notamment le volet « aides exceptionnelles » de 70 000 € supplémentaires ;

– DE RENOUVELER la démarche "Amélioration de la qualité des repas" avec tous les collèges disposant d'un service de restauration avec préparation des repas sur place et valider la Convention correspondante ci-annexée pour 2027 ;

– DE RECONDUIRE le soutien en faveur des projets pédagogiques d'éducation au goût mis en œuvre au sein des collèges à travers le catalogue comprenant les différentes offres éducatives pour la rentrée scolaire 2026-2027, joint en annexe ;

– **DE VALIDER** la mise en oeuvre de l'appel à projets « De la terre à l'assainissement, le programme de destination des collèges publics des Pyrénées-Orientales, tel que présenté en annexe, au titre de l'année scolaire 2026-2027 ;

– **D'AUTORISER** la Présidente à signer toutes pièces afférant à cette délibération ;

– **DE DONNER** délégation à la Commission Permanente pour mettre en oeuvre ces décisions ainsi que pour toutes les actions complémentaires et annexes à cette démarche.

Les crédits sont inscrits au budget principal du Département, chapitre 65.

La présente délibération a été adoptée en Séance Publique.

Le vote a eu lieu à main levée.

PRESENTS :

Madame Armande BARRERE, Madame Lola BEUZE, Madame Annabelle BRUNET, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Madame Françoise FITER, Monsieur Nicolas GARCIA, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Romain GRAU, Monsieur Rémi LACAPERE, Madame Hermeline MALHERBE, Madame Carla MUTI, Madame Marie Edith PERAL, Monsieur Marc PETIT, Madame Nathalie PIQUE, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean SOL, Monsieur Robert VILA, Madame Aude VIVES, Monsieur Thierry VOISIN

REPRESENTE (S) :

Monsieur Louis ALIOT (procuration à Madame Carla MUTI), Madame Laurence AUSINA (procuration à Monsieur Jean SOL), Madame Toussainte CALABRESE (procuration à Monsieur Alexandre REYNAL), Monsieur Thierry DEL POSO (procuration à Madame Armande BARRERE), Monsieur Michel GARCIA (procuration à Madame Aude VIVES), Monsieur Robert GARRABE (procuration à Monsieur Thierry VOISIN), Monsieur Jaume POL (procuration à Madame Annabelle BRUNET), Monsieur Jean ROQUE (procuration à Madame Marie Edith PERAL), Madame Marie-Pierre SADOURNY (procuration à Madame Hermeline MALHERBE)

ABSENT (S) :

Monsieur Jacques GARSAN, Monsieur Grégory MARTY, Madame Armelle REVEL-FOURCADE, Madame Julie SANZ

POUR :

Monsieur Louis ALIOT, Madame Laurence AUSINA, Madame Armande BARRERE, Madame Lola BEUZE, Madame Annabelle BRUNET, Madame Toussainte CALABRESE, Monsieur Charles CHIVILO, Madame Isabelle DE NOELL - MARCHESAN, Monsieur Thierry DEL POSO, Madame Françoise FITER, Monsieur Michel GARCIA, Monsieur Nicolas GARCIA, Madame Madeleine GARCIA - VIDAL, Monsieur Robert GARRABE, Monsieur Romain GRAU, Monsieur Rémi LACAPERE, Madame Hermeline MALHERBE, Madame Carla MUTI, Madame Marie Edith PERAL, Monsieur Marc PETIT, Monsieur Jaume POL, Monsieur Alexandre REYNAL, Madame Martine ROLLAND, Monsieur Jean ROQUE, Madame Marie-Pierre SADOURNY, Monsieur Jean SOL, Madame Aude VIVES, Monsieur Thierry VOISIN

CONTRE :

ABSTENTION (S) :

Madame Nathalie PIQUE, Monsieur Robert VILA

La séance était présidée par Madame Hermeline MALHERBE et Monsieur Nicolas GARCIA faisait fonction de Secrétaire.

Délibération signée électroniquement sous sa forme originale,

Envoyé en préfecture le 23/06/2026

Reçu en préfecture le 23/06/2026

Publié le

ID : 066-226600013-20260618-SP20260618R_47-DE

La Présidente du Département
Hermeline MALHERBE

